

UNIVERSITÉ DE HAUTE ALSACE
Faculté des Sciences et Techniques

LIVRET DE L'ÉTUDIANT

Master 2ème année

CHIMIE MOLECULAIRE ET MACROMOLECULAIRE

Année 2018 - 2019



Sommaire

Table des matières

1.L'UFR Sciences et Techniques.....	3
2.Le campus.....	4
2.1. Le plan.....	4
2.2. Localisation des salles d'enseignement.....	5
3.Scolarité.....	6
3.1. Service de scolarité.....	6
3.2. Inscriptions.....	6
3.3. Validation d'U.E.....	7
3.4. Boite mail UHA.....	7
3.5. Les emplois du temps.....	7
3.6. L'accueil des personnes en situation de handicap.....	8
3.7. Les sportifs de haut niveau.....	10
3.8. Les étudiants salariés.....	10
3.9. Les étudiants boursiers.....	11
3.10. Etudiants Campus France.....	12
3.11. Lexique des abréviations universitaires.....	12
4. Les modalités de contrôle des connaissances – MCC	13
5.Informations importantes.....	14
5.1. Plagiat : (concerne TOUT travail rendu par l'étudiant).....	14
5.2. Examens :	14

1. L'UFR Sciences et Techniques

L'Unité de Formation et de Recherche (UFR) Sciences et Techniques, aussi appelée Faculté des Sciences et des Techniques, a été créée en 1958. Elle est située sur le campus Illberg à Mulhouse.

Elle a pour missions :

- la formation initiale et continue de haut niveau scientifique
- la formation par alternance (niveau Master)
- la recherche scientifique et technologique, ainsi que la valorisation de ses résultats
- la diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique
- la coopération internationale

Direction : L'UFR Sciences et Techniques est dirigée par un Directeur:

Directeur : M. Mickaël DERIVAZ (mickael.derivaz@uha.fr)

2. Le campus

2.1. Le plan



Plan Campus Illberg UHA

- (A) Gymnase Universitaire
- (B) Maison de l'Université - Présidence
- (C) Chantier Learning Center
- (D) EPS - European Physical Society
- (E) FST - Faculté des Sciences et Techniques
CLAM - Certification et Langues par Apprentissage Multimédia
- (F) Amphithéâtres :
Pierre Weiss - Paul Schutzenberger - Jacques Hadamard
- (G) SCD - Service Commun de Documentation (BU Illberg)
- (H) FLSH - Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines
- (I) ENSISA Lumière - École Nationale Supérieure
d'Ingénieurs Sud-Alsace
- (J) Résidences universitaires
- (K) FST - Faculté des Sciences et Techniques
SERFA - Service de Formation pour Adultes
- (L) IS2M - Institut de Science des Matériaux de Mulhouse
- (M) ENSISA Werner - École Nationale Supérieure
d'Ingénieurs Sud-Alsace
- (N) Restaurant universitaire - Cybercafé
- (O) IRJBD - Institut de Recherche Jean-Baptiste Donnet
(COB, GRE, IS2M et LPIM)
- (P) ENSCMu - École Nationale Supérieure de Chimie de Mulhouse
Nef des sciences
- (Q) Maison de l'Étudiant
BVE - CFAU - CLOUS - Écoles Doctorales - LAMIE - Médecine -
Mission Handicap - Relations Internationales - Scolarité -
SIO/BAIPS - SUAC
- (R) Résidences universitaires

Accès Transport :

- | | |
|--------------------|----------------|
| Parking Libre | Parking Tram |
| Parking Personnels | Vélocité |
| Bus | Tram |
| 17 Gifop | 2 Illberg |
| 51 Université | Défibrillateur |

Campus Illberg - 2 rue des Frères Lumière 68093 Mulhouse



FST n°18
Bâtiment K

2.2. Localisation des salles d'enseignement

Bâtiment	Salle	Localisation
FST 18 rue F.Lumière Bâtiment K	<p><u>Amphithéâtres :</u></p> <p>ILL_K_AMPHI A ILL_K_AMPHI TAGLANG ILL_K_AMPHI GB (Gaston Berger)</p> <p><u>Salles de COURS ou TD :</u></p> <p>ILL_K_001 à 007 ILL_K_100, 102,104</p> <p><u>Salles TP :</u></p> <p>ILL_K_TP CHIMIE PHYS ILL_K_TP CHIMIE MINE ILL_K_TP CHIMIE ORGA ILL_K_TP PHYS 1 ILL_K_TP PHYS 2 ILL_K_TP EEA</p> <p><u>Salles informatique :</u></p> <p>ILL_K_008 ETUDIANTS (info en libre service 12 postes) ILL_K_107 INFO ILL_K_109 INFO</p>	<p>rez de chaussée rez de chaussée 1^{er} étage</p> <p>rez de chaussée 1^{er} étage</p> <p>1^{er} étage 1^{er} étage 1^{er} étage rez de chaussée rez de chaussée rez de chaussée</p> <p>rez de chaussée 1^{er} étage 1^{er} étage 1^{er} étage</p>
FST 6 rue F.Lumière Bâtiment E	<p>ILL_E_LABO LANGUES ILL_E_A et B ILL_E_S01 à S04</p>	<p>1^{er} étage 1^{er} étage rez de chaussée</p>
FST 6 rue F.Lumière Bâtiment F	<p>ILL_F_1 à 4</p>	<p>1^{er} étage</p>
ENSISA Lumière Bâtiment I	<p><u>Salles informatique :</u> ILL_I_E37 (42 postes) ILL_I_E39 (27 postes)</p>	<p>2^{ème} étage</p>

3. Scolarité

3.1. Service de scolarité

Responsable pédagogique de la 2ème année de Master CHIMIE :

M. Sébastien ALBRECHT, sebastien.albrecht@uha.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA SCOLARITE :

LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de 7 h 45 à 11 h 30 et de 13 h 15 à 16 h 30

MARDI et JEUDI de 7 h 45 à 12 h 30 – Fermé l'après midi

Responsable de la scolarité Master 2 Chimie :

Mme Catherine KEMPF, catherine.kempf@uha.fr , 03 89 33 62 06

Horaires : de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30 (sauf le vendredi)

Mme Kempf est votre personne référente en Master 2 CHIMIE pour la remise de vos justificatifs d'absence ou de tout autre renseignement concernant votre scolarité.

Retrouvez les informations détaillées concernant la Faculté des Sciences et Techniques sur le site internet : <http://www.fst.uha.fr>

3.2. Inscriptions

Deux inscriptions obligatoires :

Inscription administrative : vous permet d'obtenir votre statut étudiant, votre carte "mon pass campus", l'accès à la B.U., aux services du CROUS, aux activités culturelles et sportives,...

Cette inscription s'effectue à la scolarité centrale - maison de l'étudiant - bâtiment Q avant le

28 septembre 2018 (pour les étudiants d'une autre université) et le 15 octobre 2018 (pour les étudiants déjà inscrits à l'UHA),

Les étudiants qui n'ont pas pu finaliser leur inscription administrative avant la rentrée sont autorisés à suivre les enseignements hormis les TP. Le non-paiement des frais de scolarité entraîne l'impossibilité de suivre les TP (pas de couverture en cas d'accident).

Inscription pédagogique : elle complète l'inscription administrative. Elle s'effectue à la scolarité de la FST à l'aide de la fiche pédagogique remise le jour de la rentrée. Les redoublants mettront à jour la fiche de l'an passé.

Ne ratez pas cette étape indispensable pour l'enregistrement de vos résultats.

Pensez à communiquer à la scolarité tout changement dans les renseignements fournis (adresse, numéro de téléphone,...) intervenant au cours de l'année universitaire.

L'inscription pédagogique aux **UE à choix** du second semestre se fera entre le 1^{er} et le 15 décembre 2018.

Sans inscription pédagogique, l'étudiant(e) n'est pas autorisé(e) à se présenter aux épreuves d'examens et l'étudiant boursier devra rembourser les sommes déjà perçues.

3.3. Validation d'U.E.

Les étudiants ayant acquis une ou plusieurs UE similaires à celles du master 2 dans une autre université peuvent demander par écrit la validation de ces notes auprès du responsable de leur filière **avant le 1^{er} octobre 2018**.

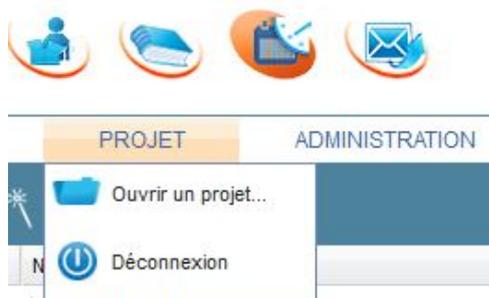
3.4. Boite mail UHA

Attention : durant l'année **des informations diverses vous seront envoyées sur votre boite mail UHA**. Vous devez impérativement consulter votre boite mail UHA tous les jours et faire, en début d'année, un transfert automatique vers votre boite personnelle.

3.5. Les emplois du temps

Consultation :

Les emplois du temps sont accessibles sur des panneaux d'affichage / vitrines dans le hall de la FST, par année, par parcours et par groupe d'appartenance, ainsi que sur le site Web ADE via www.emploisdutemps.uha.fr où ils sont mis à jour quotidiennement. La connexion s'effectue à l'aide de votre adresse mail et identifiant UHA.



Dans "Liste de Ressources" (colonne de gauche), développer la branche "Stagiaires" (dossier FST) en cliquant sur la flèche. Puis sélectionner l'année "Master 2" et enfin votre emploi du temps :

M2 CHIMIE

Votre emploi du temps sera affiché :

S46 - lun. 12 novembre 2018						
	Lundi 12/11/2018	Mardi 13/11/2018	Mercredi 14/11/2018	Jeudi 15/11/2018	Vendredi 16/11/2018	Samedi 17/11/2018
08:00						
08:30						
09:00						
09:30						
10:00						
10:15						
10:30						
11:00						
11:15						
11:30						
11:45						
12:00						
12:30						
13:00						
13:30						
14:00						
14:30						
15:00						
15:30						
16:00						
16:30						
17:00						
17:30						
18:00						
18:30						
19:00						

Parallèlement au site, des informations régulières ou occasionnelles : annulations de cours, modifications d'horaires ou de salles, absences d'enseignants...sont signalées par mail,

3.6. L'accueil des personnes en situation de handicap

L'Université de Mulhouse a mis en place des aménagements spécifiques pour les personnes en situation de handicap.

La "mission Handicap" oriente l'étudiant(e) vers les services compétents pour organiser les aménagements spécifiques à sa scolarité : aménagements des examens et de scolarité (sur préconisation du médecin du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS)), dispositifs spécifiques (tiers-temps, secrétaires d'examens, surveillance, matériel adapté...). Contactez la Mission Handicap dès la rentrée.

Contact : Mission handicap, Maison de l'étudiant (bâtiment Q)
1,rue Alfred Werner. 68093 Mulhouse Cedex
tel : 03 89 33 62 17
mail : accueilhandicap@uha.fr

Les dispositions du tiers-temps sont appliquées après avis favorable du service universitaire de médecine préventive.

Qui est concerné :

- les personnes ayant des troubles divers reconnus : auditif, visuel, moteur, psychique, maladie invalidante, dyslexie, difficultés sociales,...
- les situations temporaires : maladie subite, accident, hospitalisation, fracture,...
- des difficultés qui n'apparaissent que maintenant et pour lesquelles vous vous posez des questions.

Les étudiants susceptibles de bénéficier d'un tiers-temps sont priés de se signaler à la scolarité dès la première semaine de rentrée.

3.7. Les sportifs de haut niveau

La Faculté des Sciences et Techniques encourage les étudiants qui souhaitent mener de front leurs études et les compétitions sportives de haut niveau. Ainsi, des dispositions particulières (aménagement du calendrier, sessions spéciales d'examens, cours de soutien etc.) sont prévues pour les étudiants ayant le statut de sportifs de haut niveau.

Le statut de "sportif de haut niveau" est apprécié par une commission universitaire, après examen du dossier sportif à déposer auprès du **Service Universitaire des Activités Physiques Sportives** (SUAPSA), au gymnase (bât. A) dès le 1^{er} mois de la rentrée.

Responsable : Xavier Demuth

3 rue des Frères Lumière

68 093 Mulhouse Cedex

Téléphone : +33 (0)3 89 33 66 92

Fax : +33 (0)3 89 33 66 95

Courriel : [suaps\(at\)uha.fr](mailto:suaps(at)uha.fr)

Internet : <http://www.uha.fr/vie-des-campus/les-services/sport/index.html>

Le responsable pédagogique de la filière est chargé d'organiser la mise en place de ces dispositions, en relation avec les équipes pédagogiques.

Pour en savoir plus : <http://www.uha.fr/vie-des-campus/les-services/sport/sport-de-haut-niveau>

3.8. Les étudiants salariés

Les étudiants qui travaillent durant certaines heures de cours et qui souhaitent bénéficier d'un régime "salarié" doivent se signaler à la scolarité de la FST **dès les premières semaines de la rentrée.**

Pour être en règle, ils devront compléter un formulaire de dispense de cours disponible à la scolarité de la FST (même si cela a déjà été signalé lors de l'inscription administrative).

3.9. Les étudiants boursiers

Conditions d'assiduité aux cours et de présence aux examens :

En application des dispositions du décret n° 51-445 du 16 avril 1951, **l'étudiant bénéficiaire d'une bourse doit être inscrit et assidu aux cours, travaux pratiques ou dirigés** et réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation. Il doit être inscrit correctement (**inscription administrative et inscription pédagogique**).

En ce qui concerne la présence aux examens, le candidat titulaire d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux doit se présenter aux examens correspondant à ses études, **sans exception et à chaque session**.

ATTENTION : Le non-respect de l'une des obligations précitées entraîne le **versement des sommes indûment perçues**.

Contrôles et sanctions

Les contrôles afférents à l'assiduité aux cours, TD, TP et à la présence **aux examens** sont conduits sous la responsabilité des présidents d'université, des directeurs d'école et des chefs d'établissement.

Ceux-ci doivent apporter toute leur coopération en fournissant aux services du CROUS les documents ou fichiers relatifs à l'assiduité des étudiants et à leur présence aux examens, accompagnés des justificatifs d'absence. À défaut, le CROUS peut les demander directement à l'étudiant.

Dans le cas où ces pièces ne sont pas transmises par l'étudiant dans les délais fixés (= **sous huitaine**), le CROUS se réserve le droit de **suspendre le versement de la bourse**. Cette suspension est également opérée lorsque l'étudiant ne se présente pas aux examens qui se déroulent à la fin des semestres.

Si, à la suite d'une relance du CROUS, les justificatifs ne sont toujours pas fournis, une procédure d'émission d'un ordre de reversement d'une partie ou de la totalité de la bourse est mise en œuvre.

Lorsqu'un étudiant boursier **doit interrompre ses études** au cours de l'année universitaire **pour des raisons médicales graves** (traitement médical, hospitalisation), il est tenu d'en informer le service de scolarité de la FST et de **transmettre toutes pièces justificatives nécessaires dans les délais**.

RAPPEL IMPORTANT : les justificatifs doivent être remis à la scolarité de la FST **au plus tard huit jours après la date d'émission**, sinon, ils ne seront plus pris en compte.

3.10. Etudiants Campus France

Recommandations médicales importantes

Dans le cadre de votre inscription à l'Université, la visite médicale est une étape importante et obligatoire. C'est pourquoi vous devez, une fois que vous aurez pris connaissance de votre emploi du temps :

1. Dans les deux mois qui suivent votre arrivée sur le territoire français, prendre rendez-vous auprès du service de Santé Universitaire pour une visite médicale de prévention.
2. Effectuer une radio des poumons : pour cela, un bon de radiographie vous sera remis lors de votre visite médicale au SUMPPS. La visite médicale et la radiographie sont gratuites.

Contact du service auquel il faut vous adresser si vous êtes étudiant(e) à Mulhouse :

Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé

1 rue Alfred Werner

68093 Mulhouse

Maison de l'étudiant, 1^{er} étage

téléphone : 03 89 33 64 47

mail : sumpps@uha.fr

Nous vous rappelons que vous devez aussi vous inscrire à la Sécurité Sociale. Cette démarche est obligatoire, elle doit être effectuée après le paiement de la Contribution Vie étudiante et de Campus (CVEC) et après votre inscription à l'université.

3.11. Lexique des abréviations universitaires

ECTS : European Credit Transfert System

Un semestre est validé lorsque l'étudiant a obtenu 30 ECTS, soit par acquisition des crédits de chaque UE du semestre, soit par application des règles de compensation entre les UE constitutives du parcours suivi .

UE : Unité d'Enseignement

ECUE : Elément Constitutif d'UE

Coef : coefficient affecté à la note de l'UE pour le calcul de la moyenne du semestre.

MCC : Modalités de Contrôle des Connaissances

Contrôle Continu TD (CC) : note obtenue lors des épreuves effectuées lors des travaux dirigés en groupe et note obtenue lors du contrôle commun intermédiaire (une seule note ou moyenne de plusieurs notes).

4. Les modalités de contrôle des connaissances – MCC

Master CHIMIE													
Chimie coaccrédité Unistra-UHA, Parcours Chimie Moléculaire & Macromoléculaire													
(Approuvées par la CFVU du 15.02.2018 et le conseil FST du 26.04.18)													
Fiche semestre 3											PAS DE NOTE PLANCHER		
Code UE ou ECUE	Intitulé précis de l'UE / ECUE	Mutualisation	Type de contrôle	Coef	Type de contrôle	Coef	Coef.	ECTS	Heures	Heures	Heures	Heures	Durée
			Session 1 et durée	Epr.	Session 2 et durée**	Epr.	UE/ECUE	UE	CM	TD	TP	Projet	totale
15CUCOA3	UE CHIMIE ORGANIQUE AVANCEE						1	3					26
15SPHET3	ECUE Hétéroaromatique	3A ENSCMU	Ecrit 1h		Oral		1		10	2			
15SPCOP3	ECUE Chimie organométallique Polaire	3A ENSCMU	Ecrit 1h30		Final écrit 1h30		1		10	4			
15CUCER3	UE CHIMIE DES ESPECES REACTIVES						1	3					28
15SPRAD3	ECUE Chimie radicalaire	3A ENSCMU	Ecrit 1h30		Final écrit 1h30		1		13	3			
15SPPHO3	ECUE Photochimie organique	3A ENSCMU	Ecrit 1h30		Final écrit 1h30		1		10	2			
15CUCMM3	UE CHIMIE MOLECULAIRE ET MACROMOLECULAIRE DES SUBSTANCES NATURELLES						1	3					26
15SPSUC3	ECUE Chimie des sucres / Peptides	3A ENSCMU	Ecrit 1h30		Oral		1		12	2			
15SPBU3	ECUE Matériaux polymères biosourcés biodégradables	3A ENSCMU	Ecrit 1h		Final écrit 1h		1		10	2			
15CUCPM3	UE CHIMIE ET PHOTOCHIMIE MACROMOLECULAIRE						1	3					30
15SPSMA3	ECUE Synthèse Macromoléculaire Avancée	3A ENSCMU	Ecrit 1h		Final écrit 1h		1		8	2			
15SPPHM3	ECUE Photochimie Macromoléculaire	3A ENSCMU	Ecrit 1h30		Final écrit 1h30		1		16	4			
15CUAMA3	UE ANALYSES MOLECULAIRES APPROFONDIES						1	3					24
15CPRMN3	ECUE Analyse RMN Multidimensionnelle		Ecrit 1h30		Final écrit		1		6	10			
15CPSPE3	ECUE Spectrométrie de masse		Ecrit 30 min.		Final écrit		1		7	1			
15CU LAN3	UE LANGUE VIVANTE	MATERIAUX	Contrôles TD		Final écrit 1h		1	3		24			24
	CHOIX (4 UE obligatoires sur 6)												
15CUCAT3	UE ASPECT MODERNE DE LA CATALYSE						1	3					30
15SPIND3	ECUE Biocatalyse industrielle	3A ENSCMU	Ecrit 1h30		Final écrit 1h30		1		10	2			
15SPASY3	ECUE Synthèse Asymétrique	3A ENSCMU	Ecrit 1h30		Final écrit 1h30		1		8	4			
15PCAT3	ECUE Catalyse		Ecrit 1h		Final écrit 1h		1		6				
	OU												
15CUS3C3	UE STRATEGIE DE SYNTHESE ET CHIMIE INDUSTRIELLE						1	3					24
15CPSTR3	ECUE Stratégie de Synthèse		Présentation Projet		Oral		1		2	18			
15CPIND3	ECUE Chimie Industrielle		Ecrit 30 min.		Final écrit 30 min		1		4				
	OU												
15SUMED3	UE CHIMIE MEDICINALE	3A ENSCMU	Ecrit 2h	2	Final écrit 2h	2	1	3	20	4			24
			Rapport Projet	1	Report note sess1	1							
			Présentation Projet	1	Report note sess1	1							
	OU												
15SUPAP3	UE PHYSICOCHIMIE AVANCEE DES POLYMERES	3A ENSCMU*	Ecrit 2h		Final écrit 2h		1	3	24	6			30
	OU												
15CUADP3	UE APPLICATIONS DES PHOTOPOLYMERES		Ecrit 2h		Final écrit 2h		1	3	24	6			30
	OU												
15CUING3	UE INGENIERIE (PHOTO)MACROMOLECULAIRE		Ecrit 2h		Final écrit 2h		1	3	24	6			30
Total SEMESTRE 3									30	176 à 198	90 à 80		266 à 278**

Faculté des Sciences et Techniques

Modalités de Contrôle des Connaissances

DOMAINE	SCIENCES ET TECHNOLOGIE, SANTE
CHAMP	SCIENCES ET DEVELOPPEMENT DURABLE (FST) / Sciences, Technologies et Santé (UNISTRA)
Intitulé	Master CHIMIE Chimie coaccrédité Unistra-UHA, Parcours Chimie Moléculaire & Macromoléculaire

(Approuvées par la CFVU du 15.02.2018 et le conseil FST du 26.04.18)

Fiche semestre 4

PAS DE NOTE PLANCHER													
Code UE ou ECUE	Intitulé précis de l'UE / ECUE	Mutualisation	Type de contrôle	Coef	Type de contrôle	Coef	Coef.	ECTS	Heures	Heures	Heures	Heures	Durée
			Session 1 et durée	Epr.	Session 2 et durée	Epr.	UE/ECUE	UE	CM	TD	TP	Projet	totale
15CUSTA4	UE STAGE						5	30					
15CPSTA4	ECUE Stage		Rapport de stage		Report note sess1		9						
			Soutenance de stage										
15CPPRO4	ECUE Projet / insertion professionnelle						1						
15CPINI4	- Insertion professionnelle / gestion de projet		Présentation de projet		Report note projet		1			10			
15CPENT4	- Initiation à l'entrepreneuriat		Présentation de projet		Report note projet		1			12			
Total SEMESTRE 4									30		22		22h + stage

5. Informations importantes

5.1. Plagiat : (concerne TOUT travail rendu par l'étudiant)

Dans le règlement des examens validé par la CFVU du 2 octobre 2014, le plagiat est assimilé à une fraude. Cette information est présentée à chaque étudiant de l'Université de Haute Alsace susceptible de rédiger un document long de type thèse, mémoire ou rapport de stage.

Le plagiat consiste à reproduire un texte, une partie d'un texte, des données ou des images, toute production (texte ou image), ou à paraphraser un texte sans indiquer la provenance ou l'auteur.

Le plagiat enfreint les règles de la déontologie universitaire et il constitue une fraude. Le plagiat constitue également une atteinte au droit d'auteur et à la propriété intellectuelle, susceptible d'être assimilé à un délit de contrefaçon.

En cas de plagiat dans un devoir, dossier, mémoire ou thèse, l'étudiant sera présenté à la section disciplinaire de l'université qui pourra prononcer des sanctions allant de l'avertissement à l'exclusion.

Dans le cas où le plagiat est aussi caractérisé comme étant une contrefaçon, d'éventuelles poursuites judiciaires pourront s'ajouter à la procédure disciplinaire.

5.2. Examens :

Examens finaux/examens de session 2 :

Un étudiant ne peut solliciter un enseignant au sujet de sa copie ou de sa note avant la publication des résultats validés par le jury.

Contrôle intermédiaire ou de TD :

L'étudiant est autorisé à consulter sa copie **en présence de l'enseignant**. La note communiquée ne sera validée qu'après délibération du jury.